

DOSSIER DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022 ÉLÉMENTAIRE

- + Circulaire de rentrée
- * Règlement intérieur
- ◆ Fiche de renseignements
- ♦ Information sur la FACTURATION COTISATIONS
- * Tableau des règlements par chèque et par prélèvement automatique
- Projet Educatif
- ◆ Projet d'Animation Pastorale
- Dossier A.L.S.H (fiche d'informations, grille des tarifs, règlement intérieur)

DOCUMENTS À RETOURNER SIGNÉS À L'ENSEIGNANT(E) RESPONSABLE DE LA CLASSE :

- > Fiche de renseignements
- > Coupon du règlement intérieur signé
- Eventuellement refus d'adhésion à l'UNPEC Saint-Christophe (<u>prévoyance</u> à récupérer à partir du 23 août et à remettre à <u>l'accueil</u> le jour de la rentrée).

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE ELEMENTAIRE

La rentrée scolaire 2021/2022 pour l'Ecole élémentaire de Saint Louis de GONZAGUE est fixée au JEUDI 02 SEPTEMBRE 2021.

L'école fonctionnera sur une semaine de 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

HORAIRES ECOLE ELEMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 8h30 à 11h30 - de 13h35 à 16h45

RENTREE:

Pour faciliter l'accueil des élèves et procéder aux formalités indispensables de début d'année dans de bonnes conditions, les classes rentreront de la manière suivante.

> Pour les classes de CP et de CE1

l'accueil des enfants se fera par demi-journée,

à 09h00.

pour les enfants dont les noms commencent par :

$$A \longrightarrow K$$
 (inclus)

Ces élèves de CP et de CE1 sortiront à 11h30 et reviendront à l'école le VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021.

à 14h15,

pour les enfants dont les noms commencent par :

$$L \longrightarrow Z$$
 (inclus)

Ces élèves de CP et de CE1 sortiront à 16h45 et reviendront à l'école le VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021.

Pour les classes de CE2, de CM1 et de CM2

à 9h30.

L'accueil de tous les enfants se fera en classe entière.

Les élèves de CE2, de CM1 et de CM2 sortiront à 16h45 <u>(la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires)</u> et reviendront à l'école le VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021.

INFORMATIONS GENERALES

Les accueils en élémentaire, aussi bien du matin que du soir, débuteront le LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021 (prendre connaissance de la fiche informations ALSH, remplir la rubrique ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE prévue à cet effet dans la fiche de renseignements, celle-ci étant remise à l'enseignante le jour de la rentrée);

- L'accueil du matin débute à partir de 7h45 et se termine à 8h15.
- Concernant l'accueil du soir (se reporter à la lettre d'informations A.L.S.H) :
 - une garderie, jusqu'à 18h15 dernier délai
 - une étude surveillée à partir du CE2 (sans aide aux devoirs)

 jusqu'à 18h15 dernier délai

- une étude dirigée (avec aide aux devoirs)

<u>MATERIEL</u>: Pour les élèves du CE1 au CM2, les livres sont loués par l'établissement et facturés en septembre.

Pour les élèves des 3 cycles, les fournitures seront facturées ultérieurement.

Le jour de la rentrée, les élèves doivent apporter les fournitures demandées par chaque enseignante.

BONNE FIN DE VACANCES A TOUS!

La Directrice.

Ecole Privée Catholique SAINT LOUIS DE GONZAGUE 71 Av du Docteur Schweitzer 66043 PERPIGNAN CEDEX

Tél.: 04.68.61.23.91 e-mail: secretariat.primaire@gonzague.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE ECOLE ELEMENTAIRE

Coller la photo S.V.P

ELEVE om:Prénom é(e) le://_ à: dresse de l'enfant:	
é(e) le ://_ à :dresse de l'enfant :	
dresse de l'enfant :	Département :
	•
ombre de frères et sœurs scolarisé dans l'établissement :	
Il est important de renseign	er tous les éléments
RESPONSABLES	LEGAUX
ituation de famille : Mariés 🗆 Divorcés 🖵 Séparés 🗅 Si divorcés ou séparés fournir, S	
<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
Nom:	om marital :
Prénom:	om de jeune fille :
noter l'adresse, seulement si elle est différente de celle de l'enfant)	énom:
Adresse:	dresse :
Portable :Po	ortable:
	الرامة: المارة: المارة
	ofession:
	ail :
Autorité parentale : OUI 🗆 NON 🗀 💮 🗛	utorité parentale : OUI 🗆 NON 🗖
Inscription ALSH: ACCUEIL DE	LOISIRS PERISCOLAIRE
■ <u>Cocher l'accueil souhaité</u> latin de 7h45 à 8h15 ☐ Garderie de 16h4	connaissance de « fiche informatio
tude surveillée (CE2 au CM2) de 16h45 à 18h00 🔲 🔀 Etude dirigée	e (CP au CM2) de 16h45 à 18h00 U OUI / NO
Toutes demandes d'inscription ou de modification doi JBRANO Christine directrice de l'ALSH avant le 20 de ch	

Pour que votre inscription ALSH soit prise en compte, merci de cocher le ou les accueil(s) souhaité(s), de noter le numéro demandé ci-dessus en fonction du régime auquel vous appartenez et de signer le règlement intérieur.

Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1		//
2		/
Pour les élèves de CP, au	itres personnes autorisées	à prendre l'enfant à la sortie
Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1		//
2		//
3		//
RENSEIGN	EMENTS MEDICAUX / SUIV	/I PARTICULIER
Allergies: OUI 🗆 NON	N ☐ Si oui lesquelles ? :	
Suivi particulier (orthophoniste, psyc	:homotricien,) :	
Activité	és Pédagogiques Complément	aires (APC)
Dans le cadre des Activités Péda participer, au cours de l'année, à 13h15.		tre enfant pourra être amené à C les Lundis et Jeudis de 12h30 à
J'accepte 🗌		Je refuse 🗌
	DROIT A L'IMAGE	
		· le temps scolaire et périscolaire pastorale, site internet de l'Institution,
		it le temps scolaire et périscolaire astorale, site internet de l'Institution,
Autorisez-vous votre enfant	à quitter l'établissement seul d	aux heures de sortie (11h30 - 16h45)?
Nous nous engageons à vous signaler	tout changement modifiant les in	ndications mentionnées sur cette fiche.

Personne autre que les parents à prévenir en cas d'urgence

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004). Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

SIGNATURE DU PERE:

SIGNATURE DE LA MERE :

DATE:

REGLEMENT INTERIEUR ELEMENTAIRE

Nom,	Prénom de	l'élève:		Classe :	
------	-----------	----------	--	----------	--

1. HORAIRES ET REGLEMENTATION DES SORTIES

Fonctionnement: Semaine à 4 jours.

Heures de présence en classe

Le matin : 8h 30 - 11h 30 L'après-midi : 13h 35 - 16h 45

Accueil possible des élèves tous les jours à partir de 7h 45 (garderie) et de 13h 20 (cour).

Le matin, les enfants sont accueillis à partir de 08h05 dans la cour du primaire par un surveillant.

<u>Pour des raisons de sécurité (entre 07h 45 et 08h 05) les enfants n'ont pas le droit d'être dans l'enceinte de l'école</u> sans être inscrits à la garderie.

Le portail sera fermé à 8h 30, 13h 35, 17h. Tout retard doit être justifié par écrit.

Les élèves demi-pensionnaires doivent être présents, sauf autorisation parentale écrite, de la première heure à la dernière heure de la journée, y compris entre 11h 30 et 13h 35.

Etude <u>dirigée</u> ou <u>surveillée</u> de 17h à 18h. Les enfants inscrits à l'étude ne peuvent être récupérés qu'à partir de 18h à l'accueil jusqu'à 18h 15 dernier délai.

2. ABSENCES ET RETARDS

Tout élève arrivant en retard doit remettre <u>un mot</u>, signé par les parents, à l'enseignante (sur le carnet de liaison pour le cycle 3).

Au bout de 5 retards dans le mois, l'enfant ne sera pas accepté en classe.

Les absences doivent être signalées par les parents (par téléphone) au plus tôt.

Les devoirs doivent être demandés avant 11h30.

Un billet d'absence, signé par les parents, sera exigé lors du retour de l'élève. Il devra systématiquement être présenté à l'enseignante. Ce billet devra être écrit dans le cahier de textes pour le cycle2, dans le carnet de liaison pour le cycle3.

3. ALIGNEMENTS ET DEPLACEMENTS

A chaque sonnerie de rentrée de classe, les élèves doivent s'aligner 2 par 2 rapidement et en silence à l'emplacement réservé à leur classe.

Les déplacements dans les couloirs et l'escalier se font dans l'ordre et dans le calme, accompagnés ou non d'un enseignant (il est interdit de courir et de crier à l'intérieur des bâtiments).

Par contre, aucun déplacement dans les couloirs n'est autorisé pendant les récréations.

4. COMPORTEMENT

4.1 Respect de l'autre :

Une tenue correcte est de riqueur dans l'établissement :

les boucles d'oreilles ou piercings sont interdits pour les garçons, ainsi que le vernis aux ongles pour les filles, les vêtements (jupes, shorts) trop courts ne sont pas admis. Un langage correct est exigé. De plus, les élèves doivent se montrer polis, serviables et respectueux envers leurs camarades et tout le personnel éducatif de l'école.

4.2 Matériel :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que les affaires nécessaires au travail. Ils ne doivent avoir en leur possession, ni argent de poche, ni objet de valeur (l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol).

En outre, certains objets ou aliments sont interdits :

- les ballons durs,

- les pipas,

- les portables,

- les chewing-gums,

- les parapluies

4.3 Respect des lieux et du matériel collectif :

⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique

⇒ Salles de classe, réfectoire

⇒ Couloirs et escaliers

⇒ Equipements sportifs

⇒ TOILETTES

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

<u>Interdiction de manger dans ces lieux</u>

- 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		\Rightarrow	Aménagements de la cour				
⇒ Présence en des lieux interdits ⇒ Insultes ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière) ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons) ⇒ Bagarres ⇒ Attitude perturbante en classe → retenue de 2 heures le mercredi matin ⇒ Jeux interdits ⇒ Vols ⇒ Rackets ⇒ Fugues ⇒ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie de la récréation - namassage de papieres dans la cour - observation écrite (le choix de la sanction appartient à l'équipe éducative) Exclusion de la classe [de 1 à 3 jour(s)]	5.	<u>SA</u>	INCTIONS				
⇒ Présence en des lieux interdits ⇒ Insultes ⇒ Dépardations : réparations (nettoyage, réparation financière) ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons) ⇒ Bagarres ⇒ Attitude perturbante en classe → retenue de 2 heures le mercredi matin ⇒ Jeux interdits ⇒ Vols ⇒ Rackets ⇒ Fugues ⇒ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie de la récréation - namassage de papierie de la conserver durant a l'équipe éducative) ■ Exclusion de la classe [de 1 à 3 jour(s)] ■ Exclusion de la classe [de 1 à 3 jour(s)] ■ Exclusion de la classe [de 1 à 3 jour(s)] ■ Exclusion de la classe [de 1 à 3 jour(s)] ■ Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. ■ Classe de :		⇒	Cris. bousculades			Suivant la gravité de l'acte :	
⇒ Insultes ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière) ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons) ⇒ Bagarres ⇒ Attitude perturbante en classe → retenue de 2 heures le mercredi matin ⇒ Jeux interdits ⇒ Vols ⇒ Rackets ⇒ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),			•			<u> </u>	
Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière) Divers jets (crachats, pierres, ballons) Bagarres Attitude perturbante en classe → retenue de 2 heures le mercredi matin Jeux interdits Vols Rackets Fugues Agressions verbales ou physiques Capervations écrites entraînent 1 avertissement écrit, Agressions verbales ou physiques Capervations écrites entraînent 1 exclusion de 3 jours, Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e), parent de classe de :						·	
Divers jets (crachats, pierres, ballons) Bagarres Attitude perturbante en classe → retenue de 2 heures le mercredi matin Jeux interdits Vols Rackets Fugues Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e)		\Rightarrow		ae rép	aration financière)	, , ,	
⇒ Bagarres ⇒ Attitude perturbante en classe → retenue de 2 heures le mercredi matin ⇒ Jeux interdits ⇒ Vols ⇒ Rackets ⇒ Fugues ⇒ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),						(le choix de la sanction appartient	
 ⇒ Jeux interdits ⇒ Vols ⇒ Rackets ⇒ Fugues ⇒ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive: exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		\Rightarrow	Bagarres				
 → Vols ⇒ Rackets → Fugues ⇒ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e), parent de classe de : déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école dans sa totalité et m'engage à respecter les modalités qu'il définit. Lu et pris connaissance le : Les Parents L'élève Mme MATEU 		⇒	Attitude perturbante en classe	\rightarrow	retenue de 2 heures l	le mercredi matin	
Exclusion de la classe [de 1 à 3 jour(s)] Figues Agressions verbales ou physiques 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, Récidive: exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		⇒	Jeux interdits)			
Fugues Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		\Rightarrow	Vols				
→ Agressions verbales ou physiques - 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		\Rightarrow	Rackets	>	Exclusion de la classe	e [de 1 à 3 jour(s)]	
- 2 observations écrites entraînent 1 avertissement écrit, - 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		\Rightarrow	Fugues				
- 2 avertissements entraînent 1 exclusion de 3 jours, - Récidive : exclusion définitive. Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire. La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée. Je soussigné(e),		\Rightarrow	Agressions verbales ou physiques	J			
Je soussigné(e),	La	pari	tie ci-dessous est à découper, à compl	léter e	t à rendre à l'enseignan	t de votre enfant, le jour de la rentrée.	_
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école dans sa totalité et m'engage à respecter les modalités qu'il définit. Lu et pris connaissance le :			45				
m'engage à respecter les modalités qu'il définit. Lu et pris connaissance le :	Je	SOL	ıssigné(e),paı	rent d	le	classe de :	
Lu et pris connaissance le :	dé	clar	re avoir pris connaissance du règle:	ment i	ntérieur de l'école da	ns sa totalité et	
SIGNATURES: La Directrice Les Parents L'élève Mme MATEU ECOLE PRIVÉE CATINALIQUEY SAINT-LOUIS DE GRANGAGUE	m'e	engo	age à respecter les modalités qu'il	l défin	nit.		
Mme MATEU ECOLE PRIVÉE CATHOLOGIE SAIRT-COURÉ DE GRATAGUE	Lu	et p	pris connaissance le :				
ECOLE PRIVÉE CATHOLIGNE* SAIKT-LOUIS DE GRATZAGUE	SI	GN.	ATURES : La Directrice		Les Parents	L'élève	
SAINT-COUNT DE GRATZAGUE			Mme MATEU				
71. avantil Romanica			ECOLE PRIVEE CATHOLOGIE SAINT-LOUIS DE SONZAGUE 71. august Revivalage				,

Liste des fournitures scolaires CP 2021-2022

1 trousse de travail
5 crayons à papier HB
2 gommes blanches
1 taille-crayon avec réservoir
1 double-décimètre en plastique rigide (pas en fer ni en plastique flexible qui se tord)
1 paire de ciseaux à bouts ronds
10 bâtons de colle
5 fluos : 1 jaune, 1 vert, 1 orange, 1 rose
1 ardoise effaçable, 1 chiffon ou brosse
10 feutres d'ardoise à pointe fine
1 agenda (une page correspond à un jour)
1 trousse de dessin à 2 compartiments
Des feutres à pointe grosse
Des crayons de couleur
1 porte-documents 30 pages (60 vues) couleur au choix.
2 photos d'identité avec le nom de l'enfant
1 boîte de mouchoirs en papier (une 2 ^e boîte sera demandée en janvier)
1 grand cartable. Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

<u>Chaque objet</u> doit être marqué aux prénom et nom (ou au prénom et à l'initiale du nom) de l'enfant, au moyen d'une étiquette qui colle bien ou d'un papier blanc scotché.

Veuillez SVP **ôter les emballages** et marquer chaque crayon à papier, chaque crayon de couleur, chaque feutre, chaque tube de colle, etc.

Ceci est indispensable pour faciliter la vie de la classe. Merci.

Veuillez mettre dans la trousse : 1 crayon à papier, 1 gomme, le taille-crayon, le double-décimètre, les ciseaux, 1 bâton de colle, 1 feutre d'ardoise.

Le petit matériel restant sera mis dans un sac de congélation :

- 4 crayons à papier et 1 gomme liés par un élastique
- 9 bâtons de colle liés par un élastique
- 9 feutres d'ardoise liés par un élastique

Tout le matériel doit être apporté le jour de la rentrée, ainsi que les documents administratifs (fiche de renseignements avec photo collée,

contrat de scolarisation, coupon réponse du règlement intérieur).

D'autres fournitures pourront être demandées par l'enseignante à la rentrée. Certaines seront renouvelées en cours d'année si nécessaire.

Comme chaque année, veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat...

FOURNITURES CE1

- 1 agenda (pas de cahier de textes)
- 1 cahier de brouillon
- 1 trousse contenant:
 - 2 crayons à papier HB
 - 1 gomme
 - 1 taille crayon avec réserve
 - 1 paire de bons ciseaux à bouts ronds (droitier ou gaucher en fonction de l'enfant)
 - stylos bic : bleu x2, vert x2, rouge x2
 - un surligneur jaune
 - deux colles

le tout marqué au nom de l'enfant

- 1 règle double décimètre plate graduée en plastique <u>rigide</u>.
- 1 équerre
- 1 boîte de crayons de couleur et 1 boîte de feutres moyens à mettre <u>dans une trousse</u> séparée.
- 1 ardoise velleda + chiffon + 2 feutres d'ardoise
- 2 photos d'identité (marquées au nom de l'enfant)
- 2 grosses boîtes de mouchoirs en papier
- Un paquet de 200 feuilles perforées A4 gros carreaux.

Ces fournitures devront être apportées le jour de la rentrée **marquées au nom de l'enfant.** Les cahiers et classeurs ... seront distribués par la maîtresse et vous seront facturés plus tard.

Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés. (Escaliers pour accéder aux classes)

Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau,

Fournitures Classes de CE2

PAS DE CARTABLE à ROULETTES.

- * 1 agenda scolaire 2020-2021 (minimum 18cm x 12cm), écrire le nom de votre enfant sur la couverture *Pas de cahier de textes SVP*
- * 1 chemise avec élastiques.
- * 100 feuillets mobiles perforés blancs, gros carreaux, 21 x 29,7cm.
- * 1 boîte de feutres fins, 1 boîte de crayons de couleur.
- * 1 trousse contenant 1 paire de bons ciseaux, 1 taille-crayon, 1 petite règle plate de 12 à 15 cm, 1 gomme, 1 crayon gris, 7 stylos style Bic : 2 bleus, 2 rouges, 1 noir et 2 verts. (Pas de stylo 4 couleurs ou à encre effaçable), un surligneur jaune + un autre au choix, 2 bâtons de colle.

Chaque rentrée de vacances nous vous demandons de vérifier et/ou compléter le matériel de la trousse.

- * 10 étiquettes papier au nom de l'enfant.
- * 1 règle plate graduée en plastique de 30 cm, étiquetée au nom de l'enfant.
- * 1 pochette Canson blanc **224 g/m2 (24 x 32 cm)** + 1 pochette Canson couleur (24x32cm)
- * 1 ardoise Velleda + 1 pochette de feutres + éponge ou chiffon.
- * 1 boîte de feutres pinceaux (de préférence Visaquarelle de Bic).
- * un chiffon pour la peinture + un vieux tee-shirt assez large en guise de tablier (<u>le tout dans un sac marqué au nom de l'enfant</u>)
- *10 assiettes cartonnées pour la peinture

Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau, tout au long de l'année.

LISTE DE FOURNITURES CM1





Une partie des fournitures de votre enfant est effectuée par l'Institution. Le matériel que vous devez fournir pour la rentrée est le suivant :

600 feuilles simples blanches grand format grands carreaux. (attention : 600 feuilles = 1200 pages)
3 grands classeurs (4 anneaux dos 4 cm) : 1 bleu, 1 rouge et 1 au « libre choix ».
1 porte-vues (minimum 200 vues).
1 trousse comprenant :
• 4 stylos : 1 noir, 1 rouge, 1 vert, 1 bleu (si vous le souhaitez, un stylo plume avec ses cartouches),
1 crayon de papier,
• 1 taille-crayon,
• 1 bâton de colle,
• 1 gomme,
1 paire de ciseaux.
1 compas avec mine fixe + recharge de mines (simple d'utilisation et en métal).
1 boîte de crayons de couleur.
1 boîtes de feutres.
1 ardoise blanche + feutres d'ardoise et chiffon.
1 double-décimètre en plastique rigide.
1 équerre rigide en plastique.
1 pochette à rabats avec élastiques grand format.
1 pochette de feuilles Canson couleurs vives 24X32.
2 boîtes de mouchoirs en papier.
1 paquet de lingettes.
1 agenda avec un format suffisant et une page par jour.

Par ailleurs, pour éviter les achats inutiles, certaines fournitures seront éventuellement renouvelées en cours d'année.

Tout le matériel doit <u>impérativement</u> être étiqueté au nom de l'enfant <u>à la maison</u>. De même, veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau...

Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

D'avance merci et bel été à tous!

Année scolaire 2021 / 2022 Cycle III – CM2 FOURNITURES

- 1 agenda simple et fonctionnel (peu d'illustrations)
- 2 paquets de 400 feuilles simples grands carreaux (format A 4) (21 x 29,7 cm)
- 1 cahier petit format grand carreaux
- 1 pochette avec élastiques grand format
- 1 petite équerre en plastique
- 1 ardoise Velleda + 2 feutres (noirs ou bleus) + Tampon effaceur
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches (Canson) (format A 4) (21 X 29,7)
- 1 pochette de feuilles à dessin couleurs vives (Canson) (format A 4) (21 X 29,7)
- 1 pochette de papier calque
- 1 boîte ou poche en plastique ou cartonnée plate de 12 feutres (pas de trousse !)
- 1 boîte ou poche en plastique ou cartonnée plate de 12 feutres-pinceaux (pas de trousse !)
- 1 boîte ou poche en plastique ou cartonnée plate de 12 crayons de couleur (pas de trousse)
- Une **petite trousse** garnie : Un stylo plume à cartouches bleues ou un stylo pointe fine : bleu, rouge, vert et noir, un double décimètre en plastique, une gomme, un petit taille-crayon avec petit réservoir, un crayon à papier, un petit bâton de colle, de petits ciseaux, un compas **ordinaire**, 2 surligneurs (jaune et orange).
- 1 porte-vues 160 vues jaune (Evaluations)
- 1 porte-vues 80 vues orange (Histoire)
- 1 porte-vues 80 vues vert (Géographie)
- 1 porte-vues 80 vues noir (Sciences)
- 1 porte-vues 80 vues rose (Anglais)

Ramener impérativement et uniquement LE JOUR DE LA RENTREE :

La fiche de renseignements entièrement complétée recto / verso photo d'identité collée Le coupon réponse du règlement intérieur signé

Ne pas porter le jour de la rentrée car utilisation qu'en fin de période 1 :

- Un classeur à levier, des intercalaires et des pochettes plastiques.
- Le cahier d'anglais et de musique.

Produire avec l'outil informatique les pages de garde de chaque porte-vues mentionnant Nom/Prénom / CM 2 – Titre de la discipline et illustrations – Année scolaire 2021 / 2022

- Un dictionnaire Le Robert Collège 11 / 15 ans.
- Une calculatrice Casio collège (modèle FX 92). Ce modèle sera utilisé jusqu'au brevet.
- Une clé USB

Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau



INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

I_ Une devise centenaire : Virtute, Fide, Labore

Le présent projet d'animation pastorale de l'Institution Saint Louis de Gonzague s'inscrit dans la fidélité à la devise centenaire de l'établissement : VIRTUTE, FIDE, LABORE. Le premier terme fait référence aux valeurs morales qui en demeurent le fondement, y compris en ce monde postmoderne où ces mêmes valeurs sont battues en brèche. Le second terme à la Foi, car « la foi chrétienne est la base de la vie chrétienne », et à la confiance en Dieu. Le troisième, enfin, se réfère au travail, dans sa dimension chrétienne et sociale. L'amitié entre les membres de la communauté éducative et le pardon des offenses forment la vocation de l'établissement qui, dans sa mission, n'exclut personne, même les plus éloignés de toute pratique religieuse.

II De l'éveil à la foi chrétienne à l'éducation permanente de la Foi.

Dans un environnement général déchristianisé, l'éveil à la foi chrétienne s'effectue en direction des élèves dont les familles se réclament de cette foi, mais sans la pratiquer ni même l'éduquer à leurs enfants. « Ce n'est pas seulement une question de négation explicite de la présence de Dieu, mais d'une mentalité vécue où Dieu est absent de la vie et de la conscience humaine, totalement ou en partie. » Elle concerne aussi bien les élèves dont les familles sont manifestement indifférentes à la foi chrétienne ou appartiennent à une religion non chrétienne.

A la demande des familles, les élèves reçoivent une *initiation chrétienne* qui succède à l'éveil à la foi chrétienne. Il faut entendre par initiation chrétienne, une catéchèse ordonnée à destination des élèves que l'établissement accompagne, dès l'École élémentaire, dans une démarche de foi et d'accès aux sacrements de l'Église catholique.

Sous cet aspect, la participation des familles ne se limite pas aux temps où celles-ci sont sollicitées, c'est dans la transmission des valeurs chrétiennes au quotidien qu'elle prend tout son sens.

L'initiation chrétienne s'accomplit dans une éducation permanente de la foi qui concerne tout particulièrement les adolescents, après qu'ils auront reçu le sacrement de confirmation. Dans ses propositions, tout au long de l'année scolaire, la Commission d'animation pastorale accompagne ce temps de l'approfondissement de la foi, de la pratique régulière des Sacrements, des engagements personnels, individuels ou au sein d'un groupe. Il s'efforce d'apporter une réponse aux « énigmes cachées de la condition humaine qui, hier et aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain. »

III _ Catéchèse

La Catéchèse est assurée par des enseignants et des intervenants catéchistes, sous la responsabilité des chefs d'établissement et de l'adjoint en pastorale scolaire, pour tous les élèves jusqu'en classe de 5^e.

La préparation à la profession de foi s'adresse aux élèves de classe de 6^e qui en font la demande. En classe de 4^e, la Catéchèse concerne les élèves volontaires à qui il sera proposé, le cas échéant, de recevoir le sacrement de Confirmation.

La Commission d'animation pastorale fixe chaque année le programme des différentes actions (pèlerinage, actions caritatives, retraites ; conférences, etc.) qui seront proposées simultanément aux élèves du Collège (classe de 3^e) et au Lycéens.

IV _ Les Sacrements

Sacrement de l'Eucharistie : Une Messe mensuelle est proposée le lundi, de 12h10 à 12h40, à l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans toute la mesure du possible, les emplois du temps leur permettront de concilier participation à la Messe et repas de midi.

Des temps pour le sacrement de pénitence sont prévus avant les célébrations de Noel et durant la Semaine Sainte.

Le Baptême : la préparation au sacrement du Baptême est assurée dans l'établissement, sur deux années, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

Les élèves de CM1 et, au-delà, ceux qui en font la demande, sont préparés à la première Communion.

La Confirmation : sa préparation, d'une durée de 15 mois, est assurée au sein de l'établissement pour les élèves de 4^e et, au-delà, pour tous ceux qui en font la demande.

V _ Communauté paroissiale

En accord avec les décrets du Synode diocésain (7 décembre 2008), les membres de la communauté éducative, en particulier les chefs d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire sont invités à participer, aux activités de la Communauté de paroisses (Perpignan-Nord) dont relève l'Institution Saint Louis de Gonzague.

VI _ Regards sur les religions non-chrétiennes

Dans un contexte d'accueil de tous les élèves, c'est une réflexion nouvelle qui s'offre à la communauté éducative. Le projet d'animation pastorale de l'établissement veut favoriser le dialogue interreligieux, avec « prudence et charité », comme y invite la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes (*Nostra aetate*). Il s'agira de confronter aux valeurs chrétiennes les valeurs « spirituelles, morales et socioculturelles » du judaïsme et de l'islam, et d'y rechercher des « pierres d'attente ».

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE



Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité et nécessaire à l'aboutissement du projet éducatif.

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Son projet éducatif s'inspire des valeurs évangéliques fondamentales que sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

Le projet éducatif est un projet de vie dont le centre d'intérêt demeure la communauté des jeunes qui nous sont confiés. L'éducation reçue à l'école vient en complément de l'éducation donnée à la maison.

Au cœur de cette éducation :

- le respect (des autres, de soi-même, du matériel, des horaires et des règles)
- la tolérance (le droit à la différence, accepter l'autre tel qu'il est, pense et agit)
- la vie en groupe
- le sens de l'effort
- l'autonomie.

Tout sera mis en œuvre pour aider l'élève à s'épanouir, s'exprimer, asseoir sa personnalité et développer son sens des responsabilités.

Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité.

L'ensemble des membres de la communauté éducative doit veiller au respect et à l'application du règlement intérieur, celui-ci étant un outil indispensable à la réalisation du projet éducatif. Accepter le projet éducatif induit le respect de certaines règles, la concertation entre les différents partenaires de la communauté éducative, l'acceptation des décisions collectives et hiérarchiques et du bien-fondé des priorités définies ainsi que des méthodes employées au sein de l'établissement; ceci dans le seul but de transmettre aux enfants une éducation qui puise sa légitimité et sa richesse dans les valeurs spirituelles et morales de l'Evangile.

Tous les adultes qui participent à la vie de l'établissement sont, au-delà de la spécificité de leurs fonctions, des éducateurs. En cela, nous devons demeurer des exemples pour nos jeunes, sans cesse en quête de repères. S'inscrivant dans cette logique de transmission des valeurs énumérées plus avant, nous devons tous contribuer à donner "un sens à l'école». En effet l'école n'est pas une fatalité, elle a pour rôle d'aider l'enfant à s'épanouir dans l'élaboration et la construction de son projet personnel.

Ecole Privée Catholique SAINT LOUIS DE GONZAGUE 71 Av du Docteur Schweitzer 66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél.: 04.68.61.23.91 Fax: 04.68.61.28.36

e-mail:secretariat@gonzague.com

FICHE D'INFORMATIONS



ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE SAINT LOUIS DE GONZAGUE 2021/2022

Chers parents,

Vous avez l'habitude de confier votre enfant à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH); pour ceux qui ne le connaissent pas encore, tout au long de l'année, notre équipe enseignante/intervenant, propose aux élèves de l'école élémentaire, diverses prestations (le théâtre, le chant, la danse, les arts visuels, les sports collectifs, la ludothèque...).

Toutes ces activités se déroulent sur le temps périscolaire que ce soit pour l'accueil du matin, du midi et du soir (voir fiche de renseignement pour inscrire votre enfant selon vos besoins).

Nous vous rappelons que l'accueil de loisirs élémentaire de 12h30 à 13h35 (réservé aux demi-pensionnaires) débutera début Octobre 2021 et se clôturera fin Mai 2022. En ce qui concerne les autres accueils maternelle ou élémentaire, ils débuteront le Lundi 06 septembre 2021.

Nous vous demandons de prendre en compte les éléments suivants :

- Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements),
- ⇒ <u>si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.</u>
- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera **au forfait**, mensuellement,

par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou

par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

- Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins (en sachant que tout changement doit être signalé par courrier auprès de l'enseignante de votre enfant et par mail auprès de Mme Lubrano Bagnouls (directrice du périscolaire) avant le 20 de chaque mois).
- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).

Afin de nous permettre de préparer cette nouvelle année dans les meilleures conditions, nous vous prions de <u>remplir la rubrique ALSH sur la fiche de renseignements de votre enfant.</u>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.

M. MATEU Chef d'établissement 1^{er} degré C. LUBRANO BAGNOULS
Directrice AL Périscolaire
Christine.lubrano@gonzague.com

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE SAINT LOUIS DE GONZAGUE ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

GRILLE DES TARIFS CORRESPONDANT A VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Pour connaître votre quotient familial:

- Celui-ci est indiqué, si vous percevez des allocations de la CAF sur vos courriers concernant le montant de vos prestations.
- Si vous ne l'avez pas, il vous suffit de contacter votre CAF à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Les tarifs sont en euros pour une inscription : $\underline{\mathsf{MENSUELLE}}$

QUOTIENT FAMILIAL CAF	> 951	651 € > 950€	651 € > 950€				
Accueil du matin Maternelle 7h45-8h30	10	8	6	4	mensuelle		
Accueil du matin Primaire 7h45-8h15	10 8 6		Primaire		6	4	mensuelle
Activité 12h30-13h45 Pour les demi- pensionnaires	15	13	11	9	mensuelle		
Accueil du soir Maternelle 16H45-18H30	28	26	24	23	mensuelle		
Garderie 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle		
Etude surveillée Primaire 16H45-18H00		28 euros (tarif	diocésain unique)		mensuelle		
Etude dirigée Primaire 16H45-18H00		40 euros (tarif	diocésain unique)		mensuelle		



Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants.

Ces espaces sont adaptés aux différents handicaps: facilité d'accès de manière autonome et continue avec rampe d'accès, couloirs et portes larges pour les fauteuils roulants...

Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes : <u>Horaires d'accueil pour la maternelle :</u>

- · Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h30
- · La pause méridienne 11h30 à 12h00 pour les grandes sections demi- pensionnaires
- · Le soir, accueil de 16h45 à 18h30

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- · Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- · Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h35
- · Le soir, accueil de 17h00 à 18h15

Modalités d'inscription

L'inscription est possible dès la rentrée, les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme LUBRANO BAGNOULS, Directrice de l'ALSH par mail : christine.lubrano@gonzague.com

En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite des places disponibles.

- Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements),
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.
- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins. La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).



Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée le jour même soit par courrier soit par téléphone adressé à Mme ESPIAU au secrétariat primaire 04 68 61 23 91
- ⇒ <u>tout changement ou ANNULATION</u> doit être signalé par courrier auprès de Mme LUBRANO BAGNOULS au : <u>christine.lubrano@gonzague.com</u> avant le 20 de chaque mois.

Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ <u>au forfait</u>, <u>mensuellement</u>, La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).

par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

<u>Tarif retard</u> : une tarification retard s'applique lorsque l'enfant n'est pas récupéré à **18h15 pour l'élémentaire** à **18h30 pour la maternelle** selon le modèle suivant :

1er retard du mois = avertissement

2e retard du mois = 10 euros de pénalités par famille.

Santé

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil périscolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse



En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés. En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.

Responsabilité civile

Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour
- ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière)

Sanctions

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.



La communication du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié:

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous

Mr GAILLARD (Président OGEC)
Mme LUBRANO BAGNOULS (directrice de l'ALSH)

Approbation du règlement intérieur ALSH SAINT LOUIS de GONZAGUE

Je soussigne(e), Madame, Mor	isieur	atteste avoir pris connaissance du
présent règlement intérieur d	le l'Accueil périscolaire et	m'engage à le respecter.
À	Le	
Signature des parents ou du r	eprésentant légal :	
Autorisations		
Je soussigné(e)		parent/représentant légal(e)
de l'enfant		
autorise / n'autorise pas* la	i prise de photos ou de vidé	os de mon enfant durant les activités et leur
affichage ou diffusion au sein	de la structure ou sur le s	ite de Saint Louis de Gonzague.
À	Le	
Signature des parents ou du r	enrésentant légal :	

Institution Privée Catholique Saint Louis de Gonzague 71 Av du Docteur Schweitzer 66000 PERPIGNAN CEDEX

Tél.: 04 68 61 23 91 Fax: 04 68 61 28 36



Détail tarif annuel 2021/2022

RUBRIQUES	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Contribution familles	470 €	522€	757 €
Demi-pension	690 €	690 €	690 €
Pension Activités Internat		2 850 € 15 €	2 850 € 15 €
Assurance Scolaire	8,90 €	8,90 €	8,90 €
Cotisation APEL	19 €	19 €	19 €
Cotisation Enseignement Catholique	121 €	121 €	121 €
UNPEC	20,20 €	20,20 €	20,20 €
Activités sportives		8€	8€
Location livre / tablette ** (5emes, 4emes, 3emes, secondes, premières, terminales)		59 €	59 €
Etude surveillée ** (selon quotient familial)	280 €	280 €	
Etude dirigée ** (selon quotient familial)	400 €	400 €	
Location livres** (CE, CM)	20 €		
Coopérative scolaire (de la maternelle PS au CM2 inclus)	35 €		
Assistante de langue	60 €		
TOTAL EXTERNE (Sauf ** frais particuliers)	734.10 €	699,10 €	934,10 €
TOTAL DEMI-PENSIONNAIRE (Sauf ** frais particuliers)	1 424,10 €	1 389,10 €	1 624,10 €
TOTAL PENSIONNAIRE (Sauf ** frais particuliers)		3 564,10 €	3 799,10 €
		•	

Institution Privée Catholique SAINT LOUIS DE GONZAGUE 71 Av du Docteur Schweitzer 66000 PERPIGNAN

TABLEAU DES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES / PAIEMENTS PAR CHEQUES ANNEE SCOLAIRE 2021/2022



Tél.: 04.68.61.23.91 Fax: 04.68.61.28.36

DA	ATE	10/09/21	10/10/21	10/11/21	10/12/21	10/01/22	10/02/22	10/03/22	10/04/22	10/05/22	10/06/22	TOTAL
ECOLE	Externe	74	74	74	74	74	74	74	74	74	74	740
	1/2 Pensionnaire	142	142	142	142	142	142	142	142	142	142	1 420
COLLEGE	Externe	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	700
	1/2 Pensionnaire	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	1 390
	Pensionnaire	356	356	356	356	356	356	356	356	356	356	3 560
LYCEE	Externe	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	930
	1/2 Pensionnaire	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162	1 620
	Pensionnaire	380	380	380	380	380	380	380	380	380	380	3 800
G.E.I.	Pensionnaire	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	2 340